



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 17253

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation des enseignants de droit public qui exercent au sein des établissements agricoles privés sous contrat. Alors qu'ils concourent au service public de l'éducation en scolarisant deux tiers des 170 000 élèves de l'enseignement agricole, ces enseignants s'inquiètent de la dégradation de leurs conditions de travail, soulignant notamment le déficit de dotation globale horaire (DGH) dont souffre particulièrement l'enseignement privé. Soumis à l'obligation d'un service annuel, qui n'est encadré par aucune clef de calcul, ces personnels doivent faire face à une importante surcharge de leur horaire hebdomadaire. C'est la raison pour laquelle ils sollicitent de la part de l'État un traitement égal à celui des enseignants des établissements publics. Aussi, alors même que l'enseignement privé subit une réduction de crédits d'État à contrecourant de l'abondement budgétaire en faveur de l'enseignement public, il lui demande les moyens que le Gouvernement entend engager afin de répondre aux besoins pédagogiques non satisfaits et de favoriser une véritable égalité de traitement entre personnels de droit public, qu'ils exercent dans l'enseignement public ou privé.

Texte de la réponse

L'éducation et l'avenir de la jeunesse sont une priorité du Président de la République. L'enseignement agricole constitue une composante singulière du système éducatif. C'est pourquoi il a été associé aux discussions en cours dans le cadre de la concertation sur la refondation de l'école de la République et il a participé à la synthèse nationale. L'intérêt porté à l'enseignement agricole est justifié par l'excellence de ce réseau, ses performances et les réponses qu'il apporte à des enjeux aussi éminents que l'insertion sociale et professionnelle, dont il est un vecteur reconnu. Les préoccupations exprimées sur l'avenir de l'enseignement agricole témoignent de l'intérêt collectif qui lui est porté comme acteur important de l'animation des territoires et laboratoire de l'innovation pédagogique. Avec plus de 170 000 élèves inscrits, un taux de réussite aux examens de plus de 83 %, cet enseignement peut se prévaloir d'un taux net d'emploi supérieur en moyenne à 87 %. Par son rôle reconnu dans l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural et dans le développement des territoires, il participe pleinement à la réussite scolaire partout en France. Ancré dans les territoires, l'enseignement agricole prépare l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt et des nombreux métiers essentiels au développement socioéconomique des territoires. A l'heure où l'agriculture doit relever des défis majeurs, elle a besoin de l'enseignement agricole pour l'accompagner dans ces mutations. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est très attaché à cet enseignement qui sera inscrit dans le projet de loi d'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, prévu dans le courant du 2^e semestre 2013. Dans ce contexte, l'enseignement agricole bénéficie de la priorité accordée à l'éducation en cohérence avec l'éducation nationale et des emplois supplémentaires ont été mobilisés à cette fin. Dans la mise en oeuvre de cette mesure, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a veillé à ce que les moyens ouverts en loi de finances pour 2013 concernent tant l'enseignement agricole public que l'enseignement privé. L'enseignement agricole privé temps plein bénéficiera ainsi d'une augmentation de la dotation globale horaire (DGH) dès la prochaine rentrée scolaire 2013.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17253

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1189

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2176